

Annexe 5 - Compatibilité avec le SDAGE Seine Normandie (Pièce jointe n° 12 du Cerfa)



Défi		Orientation		Disposition		Compatibilité du projet avec les dispositions du SDAGE Seine-Normandie	
1	Diminuer les pollutions ponctuelles des milieux par les polluants classiques	1	Poursuivre la réduction des apports ponctuels temps sec des matières polluantes classiques dans les milieux tout en veillant à pérenniser la dépollution existante	1	Adapter les rejets issus des collectivités, des industriels, et des exploitations agricoles au milieu récepteur	<u>Eaux pluviales :</u> <ul style="list-style-type: none"> Les aires d'activité du site seront imperméabilisées. Les rejets dans le réseau d'eaux pluviales seront conformes aux normes indiquées dans l'arrêté d'enregistrement ; Avant d'être rejetées au réseau public, les eaux de voirie transiteront par un séparateur à hydrocarbures avant rejet au réseau EP ; Le bassin de collecte des eaux pluviales implanté au sein de la parcelle est dimensionné pour recevoir la pluviométrie d'un orage trentennal ; Les eaux d'extinction d'incendie disposeront d'un bassin spécifique , pour leur rétention en cas d'incendie ; Les eaux pluviales de toitures collectées du bâtiment RECY'SHOP et de l'auvent seront infiltrées dans les sols, après prétraitement (uniquement pour celles du bâtiment RECY'SHOP), passage par le bassin de rétention, puis le bassin d'infiltration ; les eaux de voiries seront prétraitées, puis infiltrées. <u>Eaux usées :</u> <ul style="list-style-type: none"> Les eaux usées du site provenant des sanitaires sont elles aussi reprises par un réseau séparatif spécifique et rejetées au réseau public. 	
				2	Maintenir le bon fonctionnement du patrimoine existant des collectivités, des industriels et des exploitations agricoles au regard des objectifs de bon état (...)		
				3	Traiter et valoriser les boues des systèmes d'assainissement		
				4	Limiter l'impact des infiltrations en nappes		
				5	Valoriser le potentiel énergétique de l'assainissement		
				6	Améliorer la collecte des EU de temps sec par les réseaux collectifs d'assainissement		
				7	Limiter la création de petites agglomérations d'assainissement et maîtriser les pollutions ponctuelles dispersées de l'assainissement non collectif		
	2	Maîtriser les rejets par temps de pluie en milieu urbain	8	Renforcer la prise en compte des EP dans les documents d'urbanisme	Non concerné		
			9	Réduire les volumes collectés et déversés par temps de pluie	Les espaces verts disposeront d'une gestion spécifique de leurs écoulements, isolés du reste de l'installation et infiltrés <i>in situ</i> .		
			10	Optimiser le système d'assainissement et le système de gestion des EP pour réduire les déversements par temps de pluie	L'installation prévoit la mise en place d'un bassin de rétention et d'un bassin d'infiltration des EP dans le sous-sol (profondeur des puits de 10 mètres).		

Défi		Orientation		Disposition		Compatibilité du projet avec les dispositions du SDAGE Seine-Normandie	
				11	Prévoir, en absence de solution alternative, le traitement des rejets urbains de temps de pluie dégradant la qualité du milieu récepteur	Les EP seront prétraitées et infiltrées à la parcelle.	
2	Diminuer les pollutions diffuses des milieux aquatiques	3	Diminuer la pression polluante par les fertilisants (nitrates et phosphates) en élevant le niveau d'application des bonnes pratiques agricoles	12	Prendre en compte l'eutrophisation marine dans la délimitation des zones vulnérables	Non concerné	
				13	Réduire la pression de fertilisation dans les zones vulnérables	L'implantation du projet se substituera à des parcelles agricoles ; la gestion des espaces verts du site ne nécessitera pas d'usage de fertilisants.	
				14	Optimiser la couverture des sols en automne pour atteindre les objectifs environnementaux du SDAGE	Non concerné	
				15	Maîtriser les apports de phosphore en amont des masses d'eau de surface eutrophisées ou menacées d'eutrophisation	La conduite de l'activité n'entraînera pas de rejet de phosphore, ni dans le cadre de son process, ni dans l'entretien des espaces verts.	
		4	Adopter une gestion des sols et de l'espace agricole permettant de réduire les risques de ruissèlement, d'érosion et de transfert des polluants vers les milieux aquatiques	16	Protéger les milieux aquatiques des pollutions par le maintien de la ripisylve naturelle ou la mise en place de zones tampons	Non concerné	
				17	Maîtriser le ruissellement et l'érosion en amont des masses d'eau altérées par ces phénomènes	Non concerné	
				18	Conserver et développer les éléments fixes du paysage qui freinent les ruissèlements	Le projet s'insèrera dans son environnement naturel, sans dégrader les éléments freinant les ruissèlements. Des haies bocagères seront créées en limite de propriété, ainsi que deux talus (nord et est).	
				19	Maintenir et développer les surfaces en herbe existantes (prairies permanentes ou temporaires)	Le projet est créé au sein d'une parcelle à vocation d'activité industrielle, commerciale ou artisanale.	
				20	Limiter l'impact du drainage par des aménagements spécifiques	Non concerné	
		5	Maîtriser les pollutions diffuses	21	Maîtriser l'accès du bétail aux abords des cours d'eau et points d'eau (...)	Non concerné	



Défi		Orientation		Disposition		Compatibilité du projet avec les dispositions du SDAGE Seine-Normandie			
			d'origine domestique	22	Limiter les risques d'entraînement des contaminants microbiologiques par ruissellement hors des parcelles		Non concerné		
3	Réduire les pollutions des milieux aquatiques par les substances dangereuses	6	Identifier les sources et parts respectives des émetteurs et améliorer la connaissance des micropolluants	23	Améliorer la connaissance des pollutions par les micropolluants pour orienter les actions à mettre en place		Non concerné		
				7	Adapter les mesures administratives pour mettre en œuvre des moyens permettant d'atteindre les objectifs de suppression ou de réduction des rejets micropolluants pour atteindre le bon état des masses d'eau	24	Adapter les actes administratifs en matière de rejets de micropolluants		Non concerné
		25	Intégrer dans les autres programmes et décisions pris dans le domaine de l'eau les objectifs de réduction des micropolluants (...)				Non concerné		
		26	Intégrer dans les documents professionnels les objectifs de réduction des micropolluants (...)				Non concerné		
		8	Promouvoir les actions à la source de réduction ou de suppression des rejets de substances dangereuses	27	Responsabiliser les utilisateurs de substances dangereuses (activité économiques, unions professionnelles, agriculteurs, collectivités, associations, groupements et particuliers...)		Non concerné		
				28	Mettre en œuvre prioritairement la réduction à la source des rejets de substances dangereuses par les acteurs économiques		Non concerné		
				29	Renforcer les actions vis-à-vis des déchets dangereux produits en petites quantités par des sources dispersées et favoriser le recyclage		L'installation est une déchetterie, accueillant les déchets dangereux des ménages et des professionnels. Le projet participera à l'atteinte de cet objectif.		
				30	Réduire le recours aux pesticides en agissant sur les pratiques		L'entretien des espaces verts ne sera pas réalisé par l'usage de pesticides.		
						31	Maîtriser les usages des micropolluants dans les aires d'alimentation des captages (AAC)		Non concerné

Défi		Orientation		Disposition		Compatibilité du projet avec les dispositions du SDAGE Seine-Normandie	
		9	Soutenir les actions palliatives contribuant à la réduction des flux de micropolluants vers les milieux aquatiques	32	Soutenir les actions palliatives contribuant à la réduction des flux de micropolluants vers les milieux aquatiques	Les boues du séparateur à hydrocarbures seront dirigées sur les filières habilitées. En cas de pollution accidentelle, les eaux souillées seront prises en charge au sein du bassin de rétention, équipé d'une vanne de coupure afin de l'isoler du milieu naturel. Les voiries et aires de collecte des déchets sont imperméabilisées afin d'éviter tout risque de pollution des sols et du sous-sol, eaux souterraines.	
4	Protéger et restaurer la mer et le littoral	10 à 15		33 à 51		Non concerné Le site n'est pas implanté à proximité du littoral et de la mer.	
5	Protéger les captages d'eau pour l'alimentation en eau potable actuelle et future	16	Protéger les aires d'alimentation de captage d'eau destinée à la consommation humaine contre les pollutions diffuses	52	Classer les points de prélèvements en eau potable en fonction de la qualité de l'eau brute	Non concerné	
				53	Définir et diagnostiquer les aires d'alimentation des captages	Non concerné	
				54	Mettre en œuvre un programme d'action adapté (...)	Non concerné	
				55	Protéger la ressource par des programmes de maîtrise d'usage des sols en priorité dans les périmètres de protection réglementaire et les zones les plus sensibles des aires d'alimentation de captages	Non concerné	
				56	Protéger les zones protégées destinées à l'alimentation en eau potable pour le futur	Non concerné	
		17	Protéger les captages d'eau de surface destinée à la consommation humaine contre les pollutions	57	Mettre en œuvre des périmètres de protection des prises d'eau pour l'alimentation en eau potable	Non concerné	
				58	Encadrer les rejets ponctuels dans les périmètres rapprochés de captages	Non concerné	
				59	Prendre en compte les eaux de ruissellement pour protéger l'eau captée pour l'AEP	Non concerné	



Défi		Orientation		Disposition		Compatibilité du projet avec les dispositions du SDAGE Seine-Normandie		
6	Protéger et restaurer les milieux aquatiques et humides	18	Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques (...)	60 à 67		Non concerné. Le projet ne prévoit pas de rejets dans les milieux aquatiques.		
		19	Assurer la continuité écologique pour atteindre les objectifs environnementaux des masses d'eau	68 à 73		Non concerné		
		20	Concilier la lutte contre les émissions de GES et l'atteinte d'un bon état	74	Concilier le transport par voie d'eau, la production hydroélectrique et le bon état		Non concerné Le projet ne prévoit pas le recours à la voie fluviale pour le transport des déchets vers leur lieux de valorisation ou élimination.	
		21	Gérer les ressources vivantes en assurant la sauvegarde des espèces	75 à 82		Non concerné		
		22	Mettre fin à la disparition et à la dégradation des ZH (...)	83	Eviter, réduire et compenser l'impact des projets sur les ZH		L'installation projetée ne s'implante pas au sein d'une zone humide. Il n'y aura pas de destruction de ZH.	
				84 à 90		Non concerné		
		23	Lutter contre la faune et la flore exotiques envahissantes	91, 92 et 94		Non concerné		
				93	Eviter l'introduction et la propagation des espèces exotiques envahissantes par les activités humaines		L'exploitant veillera à identifier la présence d'espèces exotiques sur et aux abords de son installation.	
		24	Eviter, réduire, compenser l'incidence de l'extraction de matériaux sur l'eau (...)	95 à 104		Non concerné		
25	Limiter la création de nouveaux plans	105	Eviter, réduire, compenser les impacts des plans d'eau		Non concerné			

Défi		Orientation		Disposition		Compatibilité du projet avec les dispositions du SDAGE Seine-Normandie		
		d'eau et encadrer la gestion des plans d'eau existants	106	Sensibiliser les propriétaires sur l'entretien des plans d'eau				
			107	Etablir un plan de gestion des plans d'eau				
			108	Le devenir des plans d'eau hors d'usage				
7	Gestion de la rareté de la ressource en eau	26 à 30		109 à 132		Le projet ne prévoit pas de prélèvement d'eau dans les nappes souterraines.		
		31	Prévoir une gestion durable de la ressource en eau	133, 135 et 137		Non concerné		
				134	Favoriser les économies d'eau et sensibiliser les acteurs concernés		Des dispositifs de limitation de la consommation en eau sont prévues (chasses d'eau des sanitaires sociaux et visiteurs).	
				136	Maîtriser les impacts des sondages et des forages sur les milieux		Les travaux de création des puits au sein du bassin d'infiltration minimiseront les incidences sur l'environnement (pollutions des sols et eaux).	
8	Limiter et prévenir le risque inondation	32	Préserver et reconquérir les zones naturelles d'expansion des crues	138 à 140		Non concerné		
		33	Limiter les impacts des inondations en privilégiant l'hydraulique douce et le ralentissement dynamique des crues	141	Privilégier les techniques de ralentissement dynamique des crues		Non concerné	
		34	Ralentir le ruissellement des eaux pluviales sur les zones aménagées	142	Ralentir l'écoulement des EP dans la conception des projets		Les EP de toiture et de voiries seront directement infiltrées à la parcelle, après prétraitement (pour les EP voiries et d'une partie des EP toitures). Un bassin de rétention est également disposé en amont du dispositif d'infiltration, permettant d'écarter les rejets d'EP.	
				143	Prévenir la genèse des inondations par une gestion des eaux pluviales adaptée		Les EP gérées au sein de l'installation permettront de limiter les incidences sur le risque inondation. En outre, le bassin de rétention et d'infiltration permettront de contenir et réguler la gestion des EP en cas d'inondation.	
		35	Prévenir l'aléa d'inondation par le	144	Privilégier la gestion et la rétention des eaux à la parcelle		Les EP seront gérées à la parcelle via les dispositifs de prétraitement, rétention et d'infiltration des EP.	

Défi		Orientation		Disposition		Compatibilité du projet avec les dispositions du SDAGE Seine-Normandie	
			ruissellement	145	Intensifier la réflexion et les études de nature à renforcer le soutien d'étiage et l'écrêtement des crues sur le bassin de la Seine	Non concerné (le projet est localisé à Beauvais)	

Levier		Orientation		Disposition		Compatibilité du projet avec les dispositions du SDAGE Seine-Normandie	
1	Acquérir et partager les connaissances pour relever les défis	36 à 38		146 à 162		Sans objet	
2	Développer la gouvernance et l'analyse économique pour relever les défis	39 à 44		163 à 191		Sans objet	

